

Note de lecture

Titre du livre : **La Constitution du Cameroun en langue Ewondo (Texte fondamental des lois du Cameroun)**

Auteure : **Aba Angue Ondua**

Publication : **Janvier 2021, Ed. Eclosion**

Date dédicace : **09 août 2023**

Plateforme : **L'Aprèm' du livre** (Série de dédicaces mensuelles du Goethe-Institut Cameroun)

Site web : <https://www.goethe.de/ins/cm/en/bib/probib/laprem-du-livre-.html>

Distingués invités, Mesdames et messieurs, en vos titres rangs et qualités, il m'échoit l'honneur de présenter la note de lecture critique d'un ouvrage original dans cette salle de l'Institut Goethe, qui n'est pas sans rappeler les liens historiques entre l'Allemagne et le Cameroun. Il fallait vraiment le faire ici puisque les premières codifications de l'alphabet Ewondo ont été réalisées avec l'aide des Allemands.

Véritable travail de Romain ! Travail d'orfèvre ! Œuvre atypique ! S'engager à traduire la Constitution, la loi fondamentale, la norme des normes dans une langue nationale, la langue Ewondo, il fallait le faire ! A première vue, c'est une aventure folle, un projet voué à l'échec dès sa parturition dans l'esprit quelque peu libertaire de quelqu'un qui raffole des œuvres suicidaires. Et pourtant, Monsieur ABA ANGUE ONDUA l'a fait à travers ce livre paru aux éditions LUPEPPO à Yaoundé, en 2022, préfacé par un sociologue de la connaissance, à savoir le Pr Mathias Éric OWONA NGUINI et postfacé par un très grand Maître de Droit constitutionnel, le Pr Marcelin NGUELE ABADA. Cette œuvre originale a le grand mérite de la primauté dans le genre et le style.

L'auteur est un Beti de l'ethnie Mvele. les Mvele sont dans la grande famille BETI qui est un sous-groupe du peuple EKANG, qui a pour ancêtre commun NNANGA RABIA père de BETI BE NNANGA. On le sait par des sources concordantes, le peuple Beti a traversé le YOM, aujourd'hui fleuve Sanaga avec à sa tête un certain OWONO KODE, le passeur, « NNE Bodo », ancêtre des BENE. Sans être Ewondo, l'auteur a pu réaliser cette œuvre originale qui s'est adossée sur le système de transcription promu par l'Abbé Prospère

ABEGA. Ce système porte le nom de AGLC entendu comme Alphabet Général des Langues Camerounaises. Ce système a l'avantage de la simplicité tant dans l'écriture que dans la lecture étant entendu que l'Ewondo qui est une langue à plusieurs tons peut être difficilement accessible si l'on veut comme dans d'autres systèmes, transcrire tous les sons de cette langue à tons, qui chante mélodieusement comme l'eau des rivières qui traverse rochers et escarpements en zigzagant tantôt sous les arbres, tantôt dans les plaines, quelques fois au milieu des haies formées par la broussaille.

Afin de rendre compte de ce livre que tout Beti devrait acquérir, nous avons procédé à la recherche d'une ligne directrice de notre présentation. Celle-ci est la suivante :

L'AKOG MEMVENDE YA NNAM KAMELUN de ABA ANGUE ONDUA est un livre d'internalisation de l'Etat et de ses institutions.

Une thèse a prévalu dans la réflexion juridique et politique, à savoir que l'Etat, ainsi que son droit relève de simples produits d'importation dans le contexte africain. De ce point de vue, cette forme d'organisation de la société politique qui constitue « la fin de l'histoire » au sens de FUKUYAMA et parue autour du 15e - 16ème siècle n'est pas encore assumée par les africains. D'où le rejet de l'Etat, qui par ailleurs s'est construit de façon arbitraire sans tenir compte des réalités socio anthropologiques, avec des découpages de territoire juste à l'aide d'une règle et d'un crayon.

Par contre, il s'avère que nos langues et nos cultures disent et expriment l'Etat et le droit, parfois dans une profondeur à laquelle ne parviennent pas les langues d'origine.

A l'ère du rejet de l'Etat et du repli identitaire, la richesse et la fécondité de nos langues, notamment la langue EWONDO apparait pour exprimer les idées fortes de la modernité, voire de la post-modernité. A titre d'illustration, dans le Préambule, il est dit : « Tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat assure à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement ». L'auteur de l'ouvrage à l'honneur ici traduit « Bod bese be ne nkon mbog a mengul ayi a bisié. Nnam o bele naa o yaigi bon bese mezen me ne mfi asu mebugban maban ». Dans cette traduction, l'idée forte est que l'Etat a l'obligation d'ouvrir toutes les voies nécessaires à leur complet épanouissement. Le juriste est donc plus confortable avec cette formulation, puisque le citoyen sait à qui il doit demander telle ou telle prestation. Il en est de même lorsque la précision selon laquelle « Le siège des institutions est à Yaoundé », Aba Angue dit 'Tin edzoe nnam ene a Ongola Ewondo ». Le mot « Tin » renvoie à la souche, qui ne bouge pas. L'Ewondo sait donc exprimer l'idée de la pérennité des institutions par rapport aux individus qui sont

eux évanescents, fugaces dans la perspective du présocratique Héraclite pour qui « Panta rein » (tout coule) (On ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve). L'Africain ne découvre donc pas les institutions par le biais du contact avec l'Occidental. Honorables invités, croyez-moi, non, faites confiance à ABA ANGUE ONDUA, tous les concepts constitutionnels, ainsi que toutes les catégories juridiques peuvent être exprimés dans nos langues et particulièrement dans la langue EWONDO. On en veut pour preuves :

- Préambule de la Constitution (Ntol ebug akok memvende) ;
- Pouvoir Exécutif (Edzoe y atonlo enyin nnam);
- Président de la République ; (O Tombo Nnam) ;
- Unité nationale (Enyin fufulu) ;
- Traités et accords internationaux ; Vacances présidentielle ; Le Serment « Ekan son » ;
- Pouvoir législatif ; Assemblée Nationale ; Sénat (Esié bemvende) ;
- L'initiative des lois ; Le pouvoir judiciaire (edzoe nda medzo) ;
- Le Conseil constitutionnel ; Le drapeau national ; Le Conseil Economique et Social ; Les CTD ou encore la révision de la Constitution ; je n'oublie pas Dispositions finales et transitoires (E mam mene ndon ayi ebug mvua).

L'occasion est donc idoine pour préciser qu'il ne s'agit pas ici d'une œuvre communautariste ou d'un ethnicisme élémentaire et sclérosé. Il s'agit bel et bien d'une œuvre intellectuelle de portée profondément républicaine. Le langage de la Cité, le droit constitutionnel à la fois institutionnel et substantiel peuvent être dits, écrits et compris dans les langues africaines et dans nos cultures. Si toutes les langues nationales s'approprient ainsi l'Etat et ses institutions, il n'y aura qu'une meilleure assomption de l'idéal de vivre ensemble, de pacification de la société puisque les individus comme les peuples vont se retrouver dans le langage constitutionnel.

Avec cette traduction de la Constitution, les normes de l'Etat retrouvent leur vigueur leur permettant de pénétrer dans les consciences collectives des sociétés. Cet ouvrage est donc une forme de pédagogie et de didactique au-delà de sa dimension heuristique. L'on pourrait certes interroger ou questionner le choix de tel ou tel système de transcription, l'efficacité de l'ouvrage à travailler en profondeur les esprits, mais il demeure que

l'auteur a mis au défi d'autres linguistes et spécialistes de tous bords en vue de la réalisation des travaux de ce type.

L'on pourrait aussi soulever la question de la pertinence de l'Ewondo dans un contexte marqué par la méconnaissance de nos langues par les jeunes générations. Il y a un profond analphabétisme culturel et linguistique qui ne cesse de progresser dans nos espaces de vie. Beaucoup de jeunes ne sachant pas lire l'Ewondo. ABA ANGUE songera sans doute à une version parlée de son livre qui pourrait ainsi circuler en bandes sonores.

La richesse de cet ouvrage est également dans la déclinaison de l'alphabet Ewondo ; la proposition d'un lexique des termes juridiques Français-Ewondo et Ewondo-Français. Les organes qui œuvrent au quotidien avec les populations locales ont donc là un ouvrage de référence pour s'adresser aux populations en langues locales, tant les scènes des réunions avec les villageois sont souvent ubuesques, voire ridicules lorsqu'on tente d'exprimer en langues locales des réalités et processus de l'Etat moderne comme les élections, le vote, la justice constitutionnelle ou encore le régime matrimonial.

En tout état de cause, cet auteur a besoin de soutien. Ce travail original mérite à la fois l'attention et les encouragements des responsables politiques, des élus locaux des communes et des régions, des intellectuels et de tout le peuple EKANG. Le souhait est évidemment que dans les autres aires culturelles ce type de travail soit promu pour une meilleure compréhension de l'Etat et la consolidation de la République du Cameroun dont la nation est fière de sa diversité linguistique et culturelle, élément de son identité qu'elle contribue à enrichir.

Monsieur ABA ANGUE ONDUA, nous vous savons gré de votre œuvre à la fois heuristique et pédagogique pour une linguistique juridique assumée. Votre travail me donne l'opportunité de paraphraser le proconsul romain en disant « Semper aliquid novi ex Cameroun » (du Cameroun, il sort toujours quelque chose de nouveau).

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre aimable attention. /-

Yaoundé, le 9 aout 2023
Dr Georges OWONA MBIDA OTTO, Ph.D Droit Public